

**ANNEE 2016**

**DELIBERATION N°**

**20160076**

**SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2016**

Date de convocation : 25 novembre 2016

Date d'affichage : *7. de novembre 2016*

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 3 procurations)

Pour : 17

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille seize, le 1<sup>er</sup> décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 novembre 2016, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Claude YAOUANC, Michel KLISZ, Hugues BIGE, Frédéric ETCHEGARAY, Francis DAVRIL, Pierre SORHAITS.

Mmes Chantal BONZON, Marie-Dominique GAY, Dominique GALLOT, Valérie RECART, Sophie DELETTRE, Brigitte ETCHEVERRY.

Ont donné pouvoir : M. Michel GOÑY à M. Pierre SORHAITS, M. Philippe BIGOTEAU à M. Michel LAHORGUE, Mme Annie UHALDEBORDE à Mme Dominique GALLOT.

Absentes excusées : Mmes Emmanuelle DALLET et Dominique VIGIER.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL

**Objet : Approbation du nouveau règlement  
intérieur et des nouveaux tarifs de location de la  
Maison pour Tous**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire explique que la Commune de Bassussarry met à disposition des associations ou des particuliers, la Maison pour Tous, constituée de plusieurs salles, située dans le Centre Bourg, pour pratiquer des activités culturelles, sportives, de loisirs, des réceptions familiales, des réunions ou des banquets.

Monsieur le Maire rappelle que l'utilisation de ces salles municipales nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité.

Un règlement intérieur régissant l'utilisation des salles de la Maison pour Tous existe déjà, cependant, il convient de le modifier, afin de l'adapter à la réalité

Il explique que ce règlement, annexé à la délibération, fera l'objet d'un affichage et d'une publicité en direction des utilisateurs de cette installation.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le règlement intérieur et les tarifs de location de la Maison pour Tous tels qu'annexés à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal,**

- **APRES** en avoir délibéré,
- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Maison pour Tous de Bassussarry tel qu'annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE** les tarifs de location de la Maison pour Tous tels qu'annexés à la présente.
- **PRECISE** que ce nouveau règlement intérieur ainsi que ces nouveaux tarifs de locations seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**



Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,  
Publié et rendu exécutoire le :